ABEILLES
Société par actions simplifiée
au capital de 450 790 euros
Siège social : 130 Rue Galilée Les Triades Bâtiment B
31670 LABEGE
879 592 608 RCS TOULOUSE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 2 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six
Le deux mars
A dix-huit heures

Les associés de la société ABEILLES se sont réunis en Assemblée Générale au siège social situé 130 Rue Galilée Les Triades Bâtiment B – 31670 LABEGE, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christian MOLINARI, Président.

Monsieur Sylvain CHAPELLE est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent la totalité des 45 079 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- le rapport du Président,
- un exemplaire des statuts de la Société,

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Constatation de la démission de Monsieur Christian MOLINARI des fonctions de Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement,
- Pouvoirs.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Président, constate la démission de Monsieur Christian MOLINARI des fonctions de Président à compter du 1er mars 2026 et le remercie pour les diligences accomplies à ce titre.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Président, décide de nommer aux fonctions de Président, pour une durée indéterminée à compter du 1er mars 2026, la société ISABELLE, société par actions simplifiée au capital de 72 940 euros, dont le siège social est situé 130 rue Galilée Les Triades Bâtiment B - 31670 LABEGE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE sous le numéro 449 052 315.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne pouvoir à tous porteurs d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet de procéder à toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Christian MOLINARI

Le Secrétaire
Sylvain CHAPELLE